

ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal no 75
du mercredi 11 mai 2022, à 17 heures 30
Salle de l'Auberge La Couronne, à Enney

- Présents** : selon listes des présences
- Président** : M. Vincent Bosson, Préfet de la Gruyère
- Vice-présidente** : Mme Marie-France Roth Pasquier
- Membres du Comité** : Mme Fragnière Dufour Myriam, Secteur Rive gauche, Syndique, Marsens, M. Gaillard Bertrand, Secteur Rive droite, Syndic, La Roche, Morand Jacques, Ville de Bulle, Syndic, Bulle, Pharisa Olivier, Secteur Intyamon, Syndic, Bas-Intyamon et Rey Noam, Secteur La Sionge, Syndic, Vuadens
- Délégués** : les délégués de 24 communes sur les 25 communes que compte le district
- Secrétaire régionale** : Mme Nadine Gobet
- Excusés** : MM. Doutaz Jean-Pierre, Secteur Centre, Syndic, Gruyères, Rime Bernard, Secteur La Jogne, Vice-syndic, Val-de-Charmey et Wyssmueller Nicolas, Ville de Bulle, Conseiller communal, Bulle
Commune de Châtel-sur-Montsalvens
-

Ordre du jour :

1. Salutations – Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal no 74 de l'Assemblée du 18 novembre 2021
3. Rapport d'activités 2021 : approbation
4. Comptes 2021
 - 4.1 Présentation des comptes 2021
 - 4.2 Présentation du Rapport de l'organe de révision
 - 4.3 Préavis de la Commission financière
 - 4.4 Approbation des comptes 2021 et décharge aux organes responsables
5. Elections statutaires
 - 5.1 Election du Président
 - 5.2 Election des membres des Commissions permanentes
 - 5.2.1 Aménagement du territoire
 - 5.2.2 Tourisme et patrimoine
 - 5.2.3 Transports et énergie

6. Plan directeur régional
 - 6.1 Informations sur la situation des travaux
 - 6.2 Présentation du Message relatif à la demande d'un deuxième crédit complémentaire pour la suite à donner à l'examen préalable du Plan directeur régional et décision
7. Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes : informations et suite du dossier
8. Divers

Présentation de M. Serge Collaud, Directeur général des Transports publics fribourgeois SA, « *Les défis des TPF dans le district de la Gruyère* ».

1. **Salutations – Contrôle des présences**

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée. Il salue Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, les Syndics, les Conseillères et Conseillers communaux, les Membres du Comité de direction, Monsieur Serge Collaud, Directeur général, Transports publics fribourgeois SA, les représentants de la presse ainsi que Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale.

M. Olivier Pharisa, Syndic de la Commune de Bas-Intyamon adresse ses souhaits de bienvenue et présente sa Commune. Il informe que sa commune a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée des délégués.

M. le Président informe qu'à l'avenir, pour des raisons environnementales et économiques, le Comité de direction a décidé, le 14 avril 2022, d'adresser uniquement par courriel les convocations et invitations aux Assemblées des délégués.

Par ailleurs, l'habitude a été prise que les Assemblées des délégués de l'Association Régionale la Gruyère ARG et de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG aient lieu le même jour, l'une après l'autre. La date du 12 mai 2022 avait été réservée. Or, l'ARG a avancé son assemblée d'un jour du fait que le Conseil d'Etat a, dans l'intervalle, décidé de rendre visite à notre district le 12 mai 2022. En tant que Préfet du district de la Gruyère, M. le Président se devait d'accueillir les membres du Conseil d'Etat, raison pour laquelle, la date a été déplacée. Quant à l'AISG, elle a exprimé le souhait de conserver la date initialement annoncée.

M. le Président ouvre l'Assemblée et constate la présence de 24 communes sur les 25 communes membres de l'ARG, ce qui représente 115 voix celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

M. le Président désigne deux scrutateurs, soit

- Mme Géraldine Barras, Conseillère communale, Pont-en-Ogoz
- Mme Natacha Rumo, Vice-syndique, Sorens

Il relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée du Rapport d'activités, des comptes 2021, de la proposition d'élections statutaires et du Message relatif à la demande d'un deuxième crédit complémentaire pour la suite à donner à l'examen préalable du Plan directeur régional.

La convocation a également paru dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg.

Il demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de la convocation et de l'ordre du jour et constate que ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal no 74 de l'Assemblée des délégués du 18 novembre 2021

M. le Président demande si quelqu'un a des remarques à formuler et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal no 74 du 18 novembre 2022.

3. Rapport d'activités 2021 : approbation

M. le Président rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du rapport d'activités 2021 avec la convocation à l'Assemblée. Ce document a été préparé par la Secrétaire régionale, Mme Gobet et il a été approuvé par le Comité de direction lors de sa dernière séance.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le Rapport d'activités 2021.

4. Comptes 2021

4.1 Présentation des comptes 2021

M. le Président informe que les comptes 2021 ont été approuvés par le Comité de direction et révisés par la Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle.

Selon la décision de l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2019, 2021 est la première année avec l'introduction de la contribution de fonctionnement de Fr. 9.-- par habitant au lieu de Fr. 4.50, pondérée à raison de 25% de la population légale et de 75% par la population légale x l'IPF et avec une contribution au Fonds régional d'investissement de Fr. 750'000.-- au lieu d'un million de francs par année.

L'Assemblée des délégués du 19 novembre 2020 a confirmé la contribution de fonctionnement de Fr. 9.-- par habitant pour l'année 2021.

Il donne la parole à Mme Nadine Gobet pour la présentation des comptes 2021.

Mme Gobet reprend chaque compte et donne des informations. Elle relève que les années précédentes, le compte de fonctionnement était déficitaire et obtenait des avances du Fonds régional d'investissement, cette année il a pu rembourser les avances faites à hauteur de Fr. 163'545.30.

Mme Gobet demande s'il y a des questions ou remarques.

M. le Président constate que la parole n'est pas demandée.

4.2 Présentation du Rapport de l'organe de révision

M. le Président passe la parole à Mme Nadine Gobet pour la lecture du rapport du 29 mars 2022 de l'organe de révision, la Fiduciaire Cuennet Sarl, à Bulle, dispensée d'être présente à cette assemblée.

4.3 Préavis de la Commission financière

M. le Président donne la parole à M. Nicolas Hassler, Président de la Commission financière qui s'est réunie le 21 avril 2022 pour l'examen des comptes 2021.

M. Hassler lit le rapport de la Commission financière du 24 avril 2022 qui recommande aux délégués l'approbation des comptes 2021 présentés.

4.4 Approbation des comptes 2021 et décharge aux organes responsables

M. le Président demande si la parole est demandée et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2021 de l'Association Régionale la Gruyère et donne décharge aux organes responsables.

5. Elections statutaires

5.1 Election du Président

Mme Roth Pasquier se réfère à l'article 9, lettre a) des statuts de l'ARG qui stipule « *que l'Assemblée des délégués est compétente pour élire son président qui occupe, en principe les mêmes fonctions au sein du Comité de direction. Le président est, en principe, le préfet* ».

Notre ancien Préfet, M. Patrice Borcard, n'ayant pas désiré se représenter pour un nouveau mandat, la population a élu le 28 novembre 2021, M. Vincent Bosson, Préfet du district de la Gruyère. M. Bosson a été assermenté le 21 décembre 2021 et est entré en fonction le 1^{er} janvier 2022.

Le Comité de direction propose d'élire M. Vincent Bosson, Préfet du district de la Gruyère, Président de l'Association Régionale la Gruyère.

Mme Roth Pasquier demande s'il y a des questions, remarques ou une autre proposition. Elle constate que ce n'est pas le cas et passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité, par acclamation, l'élection de M. Vincent Bosson, Président de l'Association Régionale la Gruyère.

5.2 Election des membres des Commissions permanentes

M. le Président se réfère aux propositions faites par le Comité de direction.

5.2.1 Aménagement du territoire

Cette commission aura pour tâche de suivre la stratégie régionale des zones d'activités et de manière générale, les thématiques liées à l'urbanisation. Les différents secteurs y sont représentés, notamment les communes accueillant une zone d'activités cantonale ou régionale et une commune disposant d'une zone d'activités locale. Mobul, le Service des constructions et de l'aménagement ainsi que la Promotion économique y seront également invités. Le Comité de direction propose la composition suivante :

Présidence : - Rive gauche : Mme Myriam Fragnière Dufour, Syndique, Marsens, Membre du Comité de direction
- Centre : M. Jean-Pierre Doutaz, Syndic, Gruyères, Membre du Comité de direction
- Rive gauche : Mme Elsa Gendre, Conseillère communale, Sorens
- Rive droite : M. Gabriel Kolly, Syndic, Corbières
- La Jogne : M. Jochen Mooser, Syndic, Jaun
- Ville de Bulle : M. Jacques Morand, Syndic, Bulle, Membre du Comité de direction
- La Sionge : M. Noam Rey, Syndic, Vuadens, Membre du Comité de direction

M. le Président constate qu'il n'y a pas de question, remarque ou proposition et passe au vote.

Décision :
Les délégués approuvent à l'unanimité la composition ci-dessus de la Commission Aménagement du territoire

5.2.2 Tourisme et patrimoine

Cette commission aura notamment pour tâche d'élaborer la stratégie touristique et de mettre en place le Groupe Qualité. Un représentant communal des différents secteurs de la Région, notamment des pôles touristiques et d'un espace de détente en font partie. L'Union fribourgeoise du Tourisme, le Service des forêts et de la nature, La Gruyère Tourisme et le Parc naturel régional seront également invités à y participer. Le Comité de direction propose la composition suivante :

Présidence : - Ville de Bulle : M. Nicolas Wyssmueller, Conseiller communal, Bulle, Membre du Comité de direction
- Rive droite : M. Bernard Bapst, Syndic, Pont-la-Ville
- Intyamou : M. Victor Beaud, Conseiller communal, Grandvillard
- Centre : M. Emmanuel Buchs, Conseiller communal, Gruyères
- La Sionge : M. Patrice Jordan, Syndic, Vaulruz
- La Jogne : M. Bernard Rime, Vice-syndic, Val-de-Charmey, Membre du Comité de direction
- Rive Gauche : M. Christophe Tornare, Syndic, Pont-en-Ogoz

M. le Président constate qu'il n'y a pas de question, remarque ou proposition et passe au vote.

Décision :
Les délégués approuvent à l'unanimité la composition ci-dessus de la Commission Tourisme et patrimoine.

5.2.3 Transports et énergie

Sa mission sera de mettre en place le réseau de mobilité régional. Elle est composée de représentants des différents secteurs de la Région. Le Service de la mobilité, Mobul et les TPF seront également invités à y prendre part. Le Comité de direction propose la composition suivante :

Présidence : - Ville de Bulle : Mme Marie-France Roth Pasquier, Conseillère communale, Membre du Comité de direction
- La Sionge : M. Stéphane Baechler, Conseiller communal, Sâles
- Rive droite : M. Bernard Bapst, Syndic, Hauteville
- Rive gauche : Mme Sylvie Bosson, Conseillère communale, Riaz
- La Jogne : M. Bruno Clément, Conseiller général, Val-de-Charmey
- Centre : M. Claude Cretton, Syndic, Broc
- Intyamou : M. Olivier Pharisa, Syndic, Bas-Intyamou, Membre du Comité de direction

M. le Président constate qu'il n'y a pas de question, remarque ou proposition et passe au vote.

Décision :
Les délégués approuvent à l'unanimité la composition ci-dessus de la Commission Transports et énergie.

6. Plan directeur régional

M. le Président

6.1 Informations sur la situation des travaux

M. le Président rappelle que le Plan directeur régional PDR a été mis en consultation le 30 avril 2021 et qu'il y a eu beaucoup de réactions de la part de la population. Au total, y compris les remarques des communes, services cantonaux, associations, institutions, etc., l'ARG a reçu 774 remarques. Même si une partie de ces remarques concerne, des objets identiques, cela a représenté un travail conséquent de synthèse pour notre mandataire, le Bureau Archam & Partenaires SA, représenté par M. Alain Renaud.

Les Services cantonaux se sont également prononcés et cela a pris du temps, notamment du fait que le Service des constructions et de l'aménagement du territoire SeCA a demandé plusieurs compléments d'informations à notre mandataire. L'ARG n'a reçu le préavis de synthèse d'examen préalable que le 25 novembre 2021.

Les Services cantonaux ont communiqué beaucoup d'exigences supplémentaires. Certes, c'était la première fois qu'ils réalisaient un tel exercice mais ils sont allés loin dans leurs exigences. Le Bureau Archam a fait une évaluation des demandes complémentaires et l'a présentée au Comité de direction qui a refusé que l'on examine le Plan directeur régional PDR sous l'angle d'un plan d'aménagement local PAL.

Aussi en février 2022, le Comité de direction a rencontré M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, Chef de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement DIME ainsi que Mme Giancarla Papi, Cheffe de service du SeCA afin de faire diminuer les exigences et de revenir à la notion d'un plan directeur régional dont l'objectif est de poser une stratégie et une vision globale du district de la Gruyère pour les 15-20 prochaines années.

Une séance a également eu lieu entre techniciens, c'est-à-dire les responsables du Bureau Archam et ceux des Services cantonaux afin de réexaminer l'une après l'autre ces exigences. Une séance complémentaire doit encore avoir lieu le 30 mai 2022 avec le Service de la mobilité SMO.

Le PDR doit pouvoir rester évolutif et cette problématique concernera tous les districts. Le Plan directeur de la Gruyère est le premier à être examiné et les Services cantonaux doivent réévaluer les curseurs qu'ils ont placés.

Par ailleurs, un nouveau calcul de l'espace réservé aux eaux sera prochainement mis à la disposition des communes. Il remet en cause des zones à bâtir existantes ainsi que des extensions prévues par les communes et le PDR. Si cet élément est pris en compte dans la procédure actuelle, la Région se trouvera amputée de nombreux hectares prévus pour son développement économique. Le Comité de direction, avec son mandataire, le Bureau Archam examine ce nouveau calcul et est dans l'attente d'une clarification. Il envisage de donner mandat à un bureau afin de faire une évaluation de ces calculs déterminants pour l'avenir du développement de la Gruyère, en particulier, les zones d'activités.

Concernant l'engagement d'un/e Coordinateur/trice en aménagement du territoire, le Comité de direction a lancé la procédure d'annonces en avril 2022 et il a créé un groupe d'audition chargé d'évaluer les postulations et d'interviewer les candidat/e/s.

M. le Président demande si des compléments sont désirés ou s'il y a des remarques. Il constate que ce n'est pas le cas.

6.2 Présentation du Message relatif à la demande d'un deuxième crédit complémentaire pour la suite à donner à l'examen préalable du Plan directeur régional et décision

M. le Président se réfère au Message remis. Comme les délégués ont pu le lire, le nombre élevé de remarques reçues, soit 774 dont 101 questionnaires différents ainsi que les demandes d'informations complémentaires du SeCA, l'examen des différentes exigences des Services cantonaux, etc. ont occasionné des coûts supplémentaires qu'il n'était pas possible de prévoir, d'où la demande d'un second crédit complémentaire.

Depuis toujours, l'ARG a indiqué qu'elle désirait revoir son PDR tous les 5 ans afin de le faire évoluer au rythme des besoins. Or, en plus des exigences élevées des Services cantonaux, il lui a été notifié que cette révision ne serait possible qu'une fois en 15 ans alors que cette contrainte ne figure pas au Plan directeur cantonal PDCant. L'ARG conteste cette exigence

qui n'a jamais été évoquée auparavant et qui restreint sa capacité de réaction. En outre, si cette exigence devait être maintenue, cela aurait un impact très important, en particulier, pour le territoire d'urbanisation qui devrait être revu et renégocié avec les communes.

Cette nouvelle problématique est discutée au sein de la Conférence des Préfets car plusieurs districts sont concernés.

Etant donné que le Message reprend tous les éléments de manière exhaustive, **M. le Président** renonce à développer chaque point et demande s'il y a des demandes de compléments d'informations ou des remarques.

Il constate que ce n'est pas le cas et passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité un crédit complémentaire de Fr. 70'000.--, selon le devis établi par le Bureau Archam & Partenaires SA, afin de poursuivre l'examen préalable des préavis rendus par les Services cantonaux dans le cadre de l'examen préalable du Plan directeur régional de la Gruyère. Ce montant sera prélevé dans le Fonds régional d'investissement, sous déduction du montant qui serait versé aux Régions pour leur plan directeur régional, à dater du moment où les montants cumulés par l'Etat et alloués au Fonds cantonal de la plus-value auront dépassé les 20 millions de francs.

7. Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes : informations et suite du dossier

M. le Président rappelle qu'une conférence de presse a eu lieu le 15 décembre 2021 afin de présenter, dans ses grandes lignes, le Rapport Fusion 25. Le Comité de direction a examiné attentivement ce rapport et s'est réuni en séance extraordinaire le 28 mars 2022.

Le 8 avril 2022, l'ARG a rencontré les représentants de son mandataire, le Bureau BDO SA et lui a fait part des remarques soulevées par les membres du Comité de direction qui demandent à ce que le Rapport Fusion 25 soit complété et que certains éléments soient développés avec l'ajout de graphiques et tableaux qui permettent une meilleure vision d'ensemble et de compréhension.

Le Comité de direction poursuit ses réflexions et le Bureau BDO SA livrera le Rapport Fusion 25 modifié vers le début du mois de juillet 2022. Le Comité de direction examinera une nouvelle fois ce document avant de le soumettre au COPIL. Une fois que ce dernier se sera prononcé, une communication sera faite.

M. le Président demande si des compléments sont désirés ou s'il y a des remarques. Il constate que ce n'est pas le cas.

8. Divers

M. le Président demande si un point ou une information doit être communiqué. Il constate que la parole n'est pas demandée.

M. Président donne la parole à M. Serge Collaud, Directeur général des Transports publics fribourgeois SA qui présente « Les défis des TPF dans le district de la Gruyère.

L'Assemblée est levée à 19 heures 10.

Association Régionale la Gruyère

Le Président :

Vincent Bosson, Préfet



La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet



Bulle, le 20 mai 2022/NG-pg

Distribution : - Mmes et MM. les délégués
- Conseils communaux
- Comité de direction